

Document à destination des habitants du Fenouillèdes

Questions urgentes sur le plan sanitaire ou social

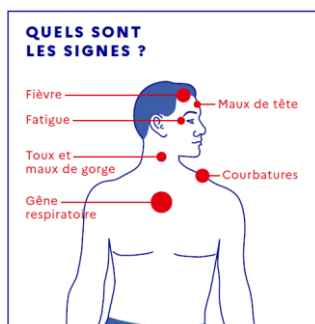
Mise à jour : 01/04/2020 – Document rédigé par le Contrat Local de Santé Agly-Fenouillèdes

Le présent document rassemble des réponses à quelques-unes des questions urgentes que vous pouvez vous poser dans cette période de confinement.

Voici la liste des questions abordées dans le document :

- Vous présentez des symptômes relatifs au COVID-19 ?
- Vous avez besoin d'avoir recours aux infirmiers ?
- Vous avez besoin d'un soutien psychologique ?
- Vous faites face à une addiction (alcool, drogues, tabac, écrans, etc.) ?
- Vous faites face à de la violence au sein de votre famille ?
- Vous avez besoin d'un conseil ou d'une orientation sur le plan gynécologique ?
- Vous avez besoin d'accéder à un centre d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) ?
- Vous avez été exposé à risque de transmission du VIH et vous avez besoin d'un traitement d'urgence ?
- Vous êtes allocataire CAF et avez besoin d'une aide financière exceptionnelle ?
- Vous avez besoin d'accéder à l'aide alimentaire ?
- Vous êtes une personne protégée ou un proche de personne protégée suivie par l'UDAF ?
- Vous êtes un parent isolé et ne pouvez pas faire garder votre (ou vos) enfant(s) pour faire des achats de 1ère nécessité ?
- Vous avez besoin de l'aide de la Maison des Adolescents et des Jeunes des Pyrénées-Orientales ?

Vous présentez des symptômes relatifs au COVID-19 ?



Chacune des Maisons de Santé du Fenouillèdes a pris des dispositions particulières pour l'accueil des personnes présentant des symptômes.

Avant de vous y présenter, merci de prendre préalablement contact par téléphone :

- Maison de Santé de Saint-Paul : 04 11 63 00 10 ([plus d'infos](#))
- Maison de Santé de Latour : 04 68 86 79 01 ([plus d'infos](#))

Vous avez besoin d'avoir recours aux infirmiers ?

Les soins infirmiers seront effectués à domicile.

Le coût de déplacement est exceptionnellement pris en charge par la Sécurité Sociale.

Pour prendre rendez-vous,

- Infirmiers de Saint-Paul : 04 68 59 04 92

- Infirmiers de Latour
Lisa Morgan, Christel Mayol, Géraldine Archambaut : 04 68 29 15 58
Joëlle Pous, Patricia Camps, Marie Fabresse : 04 68 29 00 93
- Infirmiers de Maury : 04 68 59 10 64

Vous avez besoin d'un soutien psychologique ?

Face à une situation exceptionnelle, nous pouvons tous avoir des réactions inhabituelles. Par ailleurs, le confinement peut nous mettre face à des situations complexes à gérer.

La Croix Rouge a créé un poster reprenant quelques conseils pour gérer le stress. Vous pouvez le consulter [ici](#).



Ceci étant, vous avez peut-être besoin d'en parler à quelqu'un. Vous pouvez pour cela solliciter un soutien psychologique :

- Sylvie Crabier, psychologue au sein de la Maison de Santé de Saint-Paul : 06 84 07 45 65
- Consultation psy non payante (Action IN Ψ) auprès de professionnels qualifiés en plusieurs langues 09 74 191 800 (numéro vert) ou visio-consultation via bemypsy.com

Vous faites face à une addiction (alcool, drogues, tabac, écrans, etc.) ?

Le confinement peut conduire à consommer davantage de produits psychoactifs ou à se plonger dans les écrans.

Si vous pensez avoir besoin de conseils ou d'une écoute à ce sujet, les professionnels des Pyrénées-Orientales ont mis en place une plateforme téléphonique sécurisée et confidentielle. Elle est animée par des professionnels spécialisés (infirmiers, psychologues et travailleurs sociaux des structures locales).

Cette plateforme concerne également toute personne qui éprouverait des difficultés d'accès à son traitement de substitution ou à du matériel de réduction des risques.

Plateforme téléphonique Addictions & Confinement des P.O.

04 68 61 61 33

**du lundi au vendredi de 13h à 17h pendant le temps du confinement
(hors jours fériés)**

Vous faites face à de la violence au sein de votre famille ?

En cas d'urgence, appelez la gendarmerie en composant le 17.



Concernant les violences conjugales,

- L'association des Pyrénées-Orientales APEX est joignable : 04 68 63 50 24 ou apex.adivad@orange.fr
- Pour un hébergement, appelez le 115 ou le Seuil au 04 68 66 09 03
- Le numéro national 3919 est joignable du lundi au samedi de 9h à 19h
- Signalement en ligne sur <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Il existe également une permanence téléphonique pour les personnes auteures de violences conjugales assurée par l'APEX au 06 70 22 90 19.

Vous avez besoin d'un conseil ou d'une orientation sur le plan gynécologique ?

Si votre gynécologue habituel n'est pas joignable ou que vous n'en avez pas, vous pouvez joindre le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) du Département :

- Dr Habiba Sabbar-Cohat : 04 68 08 38 47 / 06 83 54 19 51
- Marie-Josée Maguer (sage-femme) : 04 30 19 25 86 / 06 70 47 87 29
- Aline Mercadiel (sage-femme) : 04 30 19 25 95 / 06 33 49 43 61

Vous avez besoin d'accéder à un centre d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) ?

Trois établissements pratiquent l'IVG dans les Pyrénées-Orientales :

- Hôpital Saint-Jean – Centre IVG – 20 avenue du Languedoc à Perpignan
04 68 61 87 33 du lundi au vendredi de 8h à 15h30
- Polyclinique Méditerranée – Service d'orthogénie – 1 avenue d'Argelès à Perpignan
Sages-femmes joignables au 04 68 66 23 45 de 8h30 à 13h30
- Clinique Saint-Pierre- Centre IVG – 83 avenue Pascal Marie Agasse à Perpignan
Dr Claudine Martinez au 04 48 50 01 80 du lundi au vendredi de 8h à 18h

L'IVG est prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Vous avez été exposé à risque de transmission du VIH et vous avez besoin d'un traitement d'urgence ?

En cas d'exposition à un risque de transmission du VIH (oubli ou rupture de préservatif par exemple), vous devez vous rendre le plus rapidement possible – **au mieux dans les 4 heures et au plus tard dans les 48 heures** – à l'hôpital de Perpignan :

- Du lundi au vendredi : au Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (SMIT)
- Pendant le week-end : aux urgences hospitalières
(nb : l'accueil des patients COVID est distinct des autres urgences)

Vous êtes allocataire CAF et avez besoin d'une aide financière exceptionnelle ?

Si vous aviez habituellement des aides pour la cantine, si vous risquez une rupture de droits CAF ou si vous faites face à une situation de détresse sociale liée à la crise sanitaire (besoins ou dépenses liées à la pandémie), des aides exceptionnelles peuvent être attribuées.

Pour cela vous pouvez,

- Contacter le travailleur social que vous rencontrez habituellement
- Contacter la CAF si vous n'êtes pas suivi.e par un travailleur social

Si vous éprouvez des difficultés à effectuer des démarches en ligne, des bénévoles peuvent vous guider à distance au 01 70 772 372 (prix d'un appel local).
Ils ne sont en revanche pas en mesure de vous renseigner sur votre dossier CAF.

Vous avez besoin d'accéder à l'aide alimentaire ?

Les distributions d'aide alimentaire du Fenouillèdes sont maintenues pour les personnes déjà inscrites. Elles ont lieu à Saint-Paul (Solidarité Fenouillèdes) et Maury (Restos du Cœur) dans le respect des gestes barrière.

Si vous avez nouvellement besoin de cette aide, vous pouvez vous adresser à Solidarité Fenouillèdes, le mercredi, de 14h30 à 17h30, rue Nicolas Pavillon (à Saint-Paul, à côté du camping).

Vous êtes une personne protégée ou un proche de personne protégée suivie par l'UDAF ?

Vous pouvez joindre l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) des Pyrénées-Orientales :

- Par téléphone au 04 68 52 93 93 du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h
- Par mail à l'adresse fax@udaf.fr

La permanence téléphonique du matin est assurée par 2 personnes.

La permanence téléphonique de l'après-midi est assurée par 1 personne.

L'UDAF fait appel à votre patience et votre indulgence compte tenu du nombre conséquent de personnes protégées.

Vous êtes un parent isolé et ne pouvez pas faire garder votre (ou vos) enfant(s) pour faire des achats de 1^{ère} nécessité ?

Si vous n'avez pas la possibilité de faire garder votre (ou vos) enfant(s) le temps de vous rendre dans des commerces de 1^{ère} nécessité, la CAF des Pyrénées-Orientales finance l'intervention de services d'aide à domicile pour aller faire les achats alimentaires.

Cette aide est réservée aux allocataires isolés avec au moins 1 enfant à charge. La demande doit être faite par l'allocataire directement auprès d'un service d'aide à domicile conventionné.

Une participation financière est à verser selon le barème national des participations familiales.

Vous avez besoin de l'aide de la Maison des Adolescents et des Jeunes des Pyrénées-Orientales ?

La Maison des Adolescents et des Jeunes s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans et leurs parents/proches. Elle traite de tous les sujets (sexualité, contraception, grossesse, IVG, dépistage, mal-être, addiction, difficultés scolaires, conflit familial, harcèlement, orientation, etc.).

Les permanences de l'antenne du Fenouillèdes (rue de la Fou à Saint-Paul) sont suspendues mais une permanence téléphonique est assurée pour les questions urgentes de manière confidentielle à l'adresse contact@mda66.fr ou au 04 30 44 87 16.